



CFDT-Culture

12, rue de Louvois

75002 PARIS

Tél. : 01 40 15 51 20

Fax : 01 40 15 51 22

www.cfdt-culture.org

cfdt@culture.gouv.fr

Projets de réaménagement de l'Hôtel de Sully voulus par Isabelle Lemesle, président du Centre des monuments nationaux :

Point de vue de la CFDT-Culture

Le projet de rassembler différentes directions jusqu'ici éparpillées dans un site unique, un « siège bis », outre des problèmes organisationnels liés à une implantation plus lointaine, aura des conséquences sur l'Hôtel de Sully même. Car il ne s'agit pas uniquement d'une redistribution des bureaux dans les espaces laissés vacants, mais d'un projet plus global, dont les objectifs sont à ce jour inconnus. Le projet de déménagement « fonctionnel » ne serait alors qu'un écran de fumée, offrant le prétexte de vider l'Hôtel de Sully d'une partie des personnels pour le transformer en une « vitrine » de la politique de son Président et de sa vision du patrimoine.

Les rares informations communiquées à ce jour sont bien maigres, comme cet article du *Parisien* du 25 août dernier : « Selon les vœux d'Isabelle Lemesle, la présidente du CMN, plusieurs salles devraient être accessibles au plus grand nombre à partir de janvier 2010. À commencer par les appartements de la duchesse de Sully, dont les voûtes peintes et les magnifiques décors XVIII^e sont actuellement en cours de restauration. Sans oublier l'orangerie de l'hôtel, au fond du jardin, qui devrait à terme héberger un restaurant ou un salon de thé. »

Les parties déjà accessibles au public

Ouvrir l'Hôtel de Sully à la visite est a priori un objectif louable, qui entre dans les missions de l'établissement. Le public a déjà l'occasion de découvrir certains espaces, notamment la galerie du rez-de-chaussée, au très beau plafond peint, occupée par la librairie.

Rien ne change, si ce n'est que la réaffectation au Centre des monuments nationaux des salles d'expositions, dévolues depuis une dizaine d'années à la Mission du patrimoine photographique puis au Jeu de Paume, permettrait de recouvrer une continuité spatiale entre la galerie du rez-de-chaussée et ces espaces d'exposition.

Les questions annexes sont nombreuses : des travaux préalables sont-ils envisagés dans ces salles, peu commodes ? Comment en sera assurée la régie technique et financière ? Quelle articulation entre la librairie, les salles d'exposition et les salles ouvertes à la visite du « Petit Sully » ?

Plus fondamentalement, la programmation et la nature des manifestations envisagées sont inconnues à ce jour, alors que l'établissement récupère les salles dans moins de quatre mois, à l'issue de l'exposition *Denise Colomb aux Antilles*, qui s'achève le 27 décembre 2009. Le public trouvera-t-il les portes closes en 2010 ? Quelle politique culturelle souhaite mener le Centre des monuments nationaux dans ces espaces ?

Les nouveaux espaces ouverts à la visite

L'appartement de la duchesse

L'ouverture de l'appartement de la duchesse, dont les décors comptent parmi les plus beaux du Marais restés *in situ*, est réclamée depuis longtemps. Elle est aujourd'hui d'autant plus impérieuse que la restauration qui s'achève permettra de la « redécouvrir ».

Toutefois, les modalités pratiques de cette ouverture au public, souhaitée depuis longtemps, sont inconnues, même si l'on peut présupposer qu'il s'agira de visites-conférences, considérant l'exiguïté des lieux.

Rien n'est connu du circuit de visite. Si dans un premier temps l'accès à ces salles pourra s'effectuer par la galerie du premier étage, cette possibilité serait remise en cause par un projet d'envergure : le réaménagement de la galerie du premier étage, « salle Dezeuze », en bureaux pour le Président, son secrétariat et son chef de cabinet.

Réaménagement de la salle Dezeuze

La galerie telle que nous la connaissons n'a jamais existé dans l'état primitif de l'édifice : c'est une pure création de l'architecte en charge de la restauration, Robert Vassas, qui en 1958 supprima pour cela deux pièces, dont les volumes étaient d'origine. Cette nouvelle galerie fut conçue comme un espace d'apparat et de réception.

En 2001, cette pièce fut réaménagée dans le cadre de la commande passée à Daniel Dezeuze. Les travaux menés alors furent aussi l'occasion d'une restructuration technique de la salle : électricité, câblage informatique...

Aujourd'hui, il semble qu'Isabelle Lemesle souhaite retourner à l'état antérieur à 1958, « originel », pour y installer son propre bureau et son cabinet. Les conséquences pratiques de la suppression de la galerie sont multiples : l'Hôtel de Sully ne disposerait plus alors d'un vaste espace de réunion, conçu lors de la restauration de l'édifice après guerre, et qui à l'occasion sert aussi aux réceptions et tournages de film.

C'est surtout sur l'angle déontologique que le débat devra se poser : arguer d'un retour à un état d'origine, peu connu dans ses détails, est contestable. Dans son état actuel, la galerie témoigne de la politique de restauration des années 50 et appartient à l'histoire du monument. Et pourquoi alors se limiter à ce seul espace ?

D'autres pièces de l'Hôtel de Sully devraient être concernées, notamment la chambre de Sully, au premier étage, cloisonnée depuis le XIX^e siècle et qui abrite un remarquable décor, difficilement perceptible aujourd'hui. Cette restauration serait bien plus intéressante pour l'édifice.

Du monument, le public ne découvrirait en effet que l'appartement de la duchesse, ensemble modeste par ses dimensions, ainsi que la grande salle du rez-de-chaussée, aujourd'hui occupée par la librairie. Mais du grand escalier ou de la chambre du duc, ou d'autres éléments remarquables du XVII^e siècle, rien ! Quel est dans ce cadre le projet patrimonial pour l'Hôtel de Sully ?

L'Orangerie de l'Hôtel de Sully

Le départ de la Direction Administrative Financière et Juridique et de ses personnels de l'Orangerie n'obéit pas à une impérieuse nécessité de réorganisation mais... à la création d'un restaurant ! Ce dernier, confié à un délégué, exigera d'importants et coûteux travaux de mise en norme pour mettre en conformité ce monument historique, classé en 1953 (un coût chiffrable en centaines de milliers d'euros ou millions d'euros ? Le chiffre de trois millions a été souvent entendu...)

On peut s'interroger sur la viabilité financière de cette entreprise, notamment dans le cadre économique actuel. Et en attendant que ce projet soit validé et mis en œuvre, quelle sera

l'affectation de l'Orangerie ? Quelle est l'urgence aujourd'hui de la vider de ses bureaux ? Et dire que cette opération permettra au public de redécouvrir l'Orangerie, transformée en restaurant ou salon de thé, est un argument spécieux.

La récente polémique autour de l'Hôtel Lambert atteste qu'administration, historiens de l'architecture, maîtres d'œuvre et maîtres d'ouvrage n'ont pas tous la même vision du patrimoine. Et dans le cas présent, c'est moins la disparition des décors de Dezeuze qui est en cause, que la restructuration profonde des espaces, pour un coût inconnu, et sur des principes variables en fonction des desideratas de l'administration : on perce aujourd'hui, sous le porche de l'Hôtel de Sully, une porte pour donner un nouvel accès au Centre d'Information. Or, cette porte n'a jamais existé au XVII^e ou au XVIII^e siècle !

Et ce n'était qu'un début...

Aménagement de l'Orangerie en restaurant (de « prestige », il va sans dire), transformation de la grande galerie du premier étage en bureaux de direction (non, de présidence), récupération et aménagement des salles d'exposition jusqu'alors dévolues au Jeu de Paume... Aucune de ces actions n'est clairement affichée, et *a fortiori* chiffrée. On peut le comprendre, d'autant plus que le Président a déjà annoncé de nouveaux projets, comme le réaménagement des jardins de l'Hôtel de Sully : ce désir, affiché pour la première fois au Comité de Direction élargi du mercredi 7 octobre 2009, n'a jamais été exposé publiquement, ni même chiffré. Ce projet a-t-il même fait l'objet d'une étude ?

Un dessein rétrograde

In fine, la création d'un second site pour l'Hôtel de Sully ne semble répondre qu'à un seul dessein : donner libre cours à la conception du patrimoine d'Isabelle Lemesle dans un lieu prestigieux de la capitale, au cœur du Marais. L'Hôtel de Sully serait alors réduit à une simple vitrine sans promotion aucune du patrimoine, contrairement à ce que préconisait, il y a quarante-cinq ans, la *Charte de Venise*. Le patrimoine ne serait-il dès lors que l'expression d'un fantasme individuel, illusoire et éphémère ? Question des plus inquiétantes quand elle est invoquée par l'attitude du Président d'un établissement public ayant en charge les fleurons du patrimoine national.

Et dans ce souhait de revenir à un prétendu état originel absolu, pourquoi ne pas proposer de couper tous les arbres de la Place des Vosges voisine, pour la laisser vide comme au XVII^e siècle et offrir un écrin « Grand Siècle » à l'Hôtel de Sully ?